

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2009

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Magali TAFARO – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS - Corinne CASALS - Murielle BARBECOT.

Excusés : Patrick DER-KEVORKIAN – Christophe COQUART – Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Corinne DECOLLONGE

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

A la demande de Monsieur le Maire, l'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- participation aux frais de fonctionnement des installations sportives
- demande de subvention pour l'éclairage public

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

L'assemblée vote à l'unanimité les comptes administratifs 2008 :

- budget principal :
 - section de fonctionnement avec un excédent cumulé de 136 754,38 €
 - section d'investissement avec un excédent cumulé de 7 935,17 €
- budget TVA local commercial :
 - section de fonctionnement avec un excédent cumulé de 16 661,56 €
 - section d'investissement avec un déficit cumulé de 15 696,06 €
- budget assainissement :
 - section d'exploitation avec un excédent cumulé de 87 414,47 €
 - section d'investissement avec un déficit cumulé de 12 426,67 €
- budget SPANC :
 - section d'exploitation avec un résultat de 0 (équilibré en dépenses et recettes)
 - section d'investissement sans opération

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2008 dressés par le trésorier.

TAUX D'IMPOSITION 2009

Les taux d'imposition sont maintenus de la façon suivante :

- | | |
|---------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 12,98 % |
| - foncier bâti | 14,16 % |
| - foncier non bâti | 41,64 % |

AFFECTATION DE RESULTAT

A l'unanimité l'assemblée décide d'affecter la somme de

- budget principal : 67 735,83 €
- budget TVA local commercial : 15 696,06 €
- budget assainissement : 13 746,67 €

à l'article 1068 de la section d'investissement

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Les budgets primitifs 2009 sont votés à l'unanimité, de la façon suivante :

- **commune** :
 - * fonctionnement 598 991 € avec un report d'excédent de 69 018,55 €
 - * investissement 307 959 €
- **assainissement** :
 - * exploitation 128 791 € avec un report d'excédent de 73 667,80 €
 - * investissement 259 757 €
- **TVA local commercial** :
 - * fonctionnement 20 976 € avec un report d'excédent de 965,50
 - * investissement 51 197 €
- **SPANC** :
 - * fonctionnement 500 €

DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Monsieur le Maire présente une proposition d'un montant de 9 330 € HT pour la création d'un columbarium. Ces travaux sont éligible à la DGE.

L'assemblée accepte à l'unanimité la réalisation d'un columbarium et sollicite l'aide de l'état dans le cadre de la DGE.

SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Ce point est reporté à une date ultérieure car le chiffrage des travaux n'est pas encore connu.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire rappelle le programme d'éclairage public 2009 inscrit au budget, ces travaux concernent l'éclairage public place des Marais et Rue Royale ainsi que l'entrée sud du village sur la RD 1083. Des subventions peuvent être accordées par le Syndicat d'Electricité de l'Ain et le Conseil Général. A l'unanimité l'assemblée décide de réaliser ces travaux et de solliciter l'aide financière du syndicat.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Monsieur le Maire expose que les élèves de la commune fréquentent les collèges de St André de Corey et de Villars les Dombes. Ces établissements ne disposent pas de leur propre installation

sportive, ces deux communes mettent à disposition leurs propres équipements dont elles supportent les frais de fonctionnement. Il convient de leur verser une compensation financière calculée au prorata du temps d'utilisation des équipements et ramenée au nombre d'élèves.

L'assemblée accepte à l'unanimité de verser, pour 2008, la somme de 4 986,84 €, répartie de la façon suivante :

- 4 585,60 € pour la part de Villars les Dombes
- 401,24 € pour la part de St André de Corcy

Cette somme a été inscrite au budget primitif 2009.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire transmet la demande du restaurateur de la commune faisant part des problèmes de stationnement devant son restaurant le dimanche, ce parking étant souvent utilisé par des randonneurs ou cyclistes. La solution de la mise en place d'une zone bleue n'est pas retenue par l'assemblée. Le conseil municipal accepte la pose, par Monsieur MARTIN, d'un panneau indiquant le parking vers la salle des fêtes.

Monsieur PETRONE demande à l'assemblée de réfléchir sur la venue des cirques sur la commune. Après débat, seuls les cirques ne possédant pas d'animaux sauvages seront autorisés à venir à St Marcel.

Monsieur NOUET fait part de la cérémonie de la citoyenneté où 50 % des jeunes ont participé. Les travaux de réfection des fossés sont en cours. La mise en place du marché de producteurs est repoussée car pour le moment il est impossible de trouver un maraîcher.

Madame DECOLLONGE signale qu'il y a déjà 19 nouveaux inscrits pour la prochaine rentrée scolaire. 9 élèves ont été accueillis dans le cadre du service minimum lors de la grève du 19 mars dernier.

La séance est levée à 23 h 30